



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 16 décembre 2019

**N°246/12/2019 : CONVENTIONS DE PRODUCTION ET DE LIVRAISON DE REPAS AVEC  
LE CCAS ET LES ETABLISSEMENTS COLLECTIFS**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 décembre 2019.*

**Présents** : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Représentés** : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Jean-François GARRIGUES, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

**Absents** : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

La cuisine centrale de Montauban assure la production et la livraison de repas pour les établissements scolaires du premier degré de la Ville et les centres de loisirs du Grand Montauban Communauté d'Agglomération avec lesquels elle a passé un marché de prestations de service.

Elle est aussi sollicitée par le Centre Communal d'Action Sociale et les établissements collectifs pour la production et la livraison de repas en liaison froide.

Aussi, dans la mesure où ces activités annexes, restent compatibles avec l'activité actuelle du service et ne remettent pas en cause son organisation, d'une part, et dans la mesure où le service facturé correspond au prix de revient par repas livré, d'autre part, il convient de déterminer par convention les modalités de fonctionnement du service rendu (nombre de repas, jours de livraison, prix/repas/livré, facturation-règlement, durée de la convention, modalités de résiliation...).

Considérant que les précédentes conventions sont arrivées à échéance, il vous est proposé de conventionner, pour une année avec :

**Le Centre Communal d'Action Sociale**

pour le service de portage de repas à domicile ou dans les maisons de retraite pour personnes âgées,

Prix unitaire portage à domicile	5,85 € HT
Prix unitaire livraison collective MAPA SAPIAC	4,00 € HT
Le SAMU social, durant la période hivernale,	
Prix unitaire livraison collective	3,82 € HT
Le Self social	3,82 € HT

**Les Instituts Médicaux Sociaux : 3 établissements**

IME Paul Soulié  
IME Pierre Sarraut  
IEM Fonneuve

Livraison sur différents sites (Cantine des écoles, en période scolaire)  
Prix unitaire 3,35 € HT

**L'Ecole Sainte Famille**

pour la restauration scolaire (entre 70 et 90 repas/jour en période scolaire, 4 jours/semaine)

Prix unitaire adulte	4,00 € HT
Prix unitaire enfant	3,20 € HT

**La Maison des Jeunes et de la Culture** (entre 20 et 30 repas/jour pendant les vacances scolaires)

Tarifs identiques à ceux appliqués aux ALSH du Grand Montauban  
Prix unitaire enfant 3,80 € HT  
Prix unitaire adulte 3,80 € HT  
Prix unitaire Pique-Nique 3,50 € HT

**La crèche de Bressols** (entre 6 et 15 repas/jour hors période scolaire et tous les mercredis)

Prix unitaire enfant 3,10 € HT

**La crèche Bébé Crèche** (entre 5 et 10 repas/jour sur 5 jours sur site)

Prix unitaire enfant 3,10 € HT

**La crèche le jardin des lucioles** (entre 5 et 10 repas/jour sur 5 jours sur site)

Prix unitaire enfant 3,10 € HT

Il est précisé que les tarifs sont fixés en fonction de l'option choisie, des composantes des menus (entrées, plats, légumes, féculent, laitage, dessert, boisson...) et de la catégorie des bénéficiaires (jeunes enfants, enfants, adultes...).

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer, pour une année, les conventions telles que présentées.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

